



L'essentiel & plus encore

# Lettre aux Élus

Toute l'actualité de la MSA Auvergne

Janvier 2021

## Chèr(e) délégué(e),

« *Le monde est dangereux* » disait Einstein, et si nous en doutions encore, 2020 qui vient de s'achever, nous en avons apporté la certitude.

Pour autant, nous ne saurions résumer 2020 pour la MSA Auvergne à la crise sanitaire et à ses effets sur son activité.

### FONCTIONNEMENT

Celui-ci a bien entendu été impacté par la crise sanitaire. Cependant, grâce à sa réactivité, à l'engagement de l'ensemble du personnel et la mobilisation de ses élus, la MSA a su maintenir un service de qualité auprès de ses ressortissants du monde agricole et rural.

Ainsi la confiance dans notre système de protection sociale en sort elle renforcée, les prestations famille, santé, retraite ont été servies dans les délais et conformément à la législation en vigueur. La gouvernance s'est poursuivie et les instances de la caisse, (Conseil d'Administration, Comités, ...) même s'ils ont adapté leur mode de fonctionnement, n'ont jamais cessé de se réunir, permettant que les projets majeurs se poursuivent.

### ELECTIONS 2020

Malgré un calendrier perturbé, le processus électoral a pu être mené à son terme. Le Conseil d'Administration, certes avec quelques semaines de retard, a été renouvelé et, ultime étape du processus, les Comités Départementaux constitués et les présidents des Echelons Locaux désignés.

Nous avons conscience que la situation sanitaire ne nous permettra pas d'ici le mois de mars 2021 de démarrer un travail local. Toutefois, quand les conditions le permettront, il nous appartient de donner vie à cette démocratie sociale qui fait la spécificité de notre régime de protection sociale agricole. A chacun de nous de participer activement aux actions de terrain pour créer et développer une vraie dynamique locale.

Vous découvrirez en pages intérieures tous les présidents des Echelons Locaux qui sont membres du Comité Départemental et que chaque Echelon Local dispose d'un administrateur référent.

A travers cette organisation, nous faisons le pari de davantage de présence et de représentation de la MSA, davantage de projets territoriaux, davantage d'adéquation aux besoins locaux, de renforcer notre capacité d'influence ...

### NOUVELLE CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE GESTION

2021, sera une année où sera signée une nouvelle Convention d'Objectifs et de Gestion avec les pouvoirs publics. Les négociations, ne sont pas pour l'heure abouties, mais dès à présent se dessinent trois axes majeurs :

- la qualité de service optimale et efficiente,
- la mobilisation du guichet unique pour déployer les politiques publiques et répondre aux enjeux du monde agricole et des territoires ruraux.
- le pilotage et la maîtrise de la performance.

Les atouts de la MSA Auvergne sont nombreux pour répondre à ces défis qui s'annoncent. Nous avons confiance dans la capacité de notre réseau d'élus à se mobiliser, comme dans l'engagement de tout son personnel et de la direction, dans notre organisation, dans notre capacité d'adaptation et d'innovation ou dans notre offre de services diversifiée et adaptée.

Vous trouverez d'ailleurs dans ce numéro, un flyer sur le programme AEELA, dédié à la rénovation énergétique des logements, porté par MSA Services et la MSA Auvergne.

Pour l'heure, faisons le vœu que 2021 soit plus sereine et fraternelle. Qu'elle soit aussi plus ordinaire, sans douter qu'ensemble nous saurons apporter l'essentiel et plus encore.

Enfin, pour vous-mêmes, pour vos familles et tous ceux qui vous sont chers, nous vous souhaitons, très chaleureusement, en notre nom et au nom du Conseil d'Administration une bonne et heureuse année 2021, tant au niveau personnel que professionnel.

**Philippe PANEL,**  
Président

**Claude ROCHE,**  
1<sup>er</sup> Vice Président

## Bilan de l'Assemblée Générale 2020

En raison du contexte sanitaire lié à l'épidémie de la Covid-19, le Conseil d'Administration, en sa séance du 2 octobre 2020, a décidé que l'Assemblée Générale Statutaire de la Mutualité Sociale Agricole Auvergne ne pourrait pas se tenir en présentiel cette année 2020.

Pour répondre à ses obligations statutaires, la MSA Auvergne a ainsi organisé son Assemblée Générale Statutaire avec **une délibération à distance** comme l'autorisent les textes en vigueur.

### Les délibérations qui ont été soumises au vote des 626 délégués

- > Le procès-verbal de l'Assemblée Générale du 5 avril 2019
- > Le rapport général d'activité 2019
- > L'affectation aux réserves du résultat de la médecine du travail

### Participation

Sur les 626 délégués titulaires inscrits, **353 délégués ont exprimé leurs votes**, atteignant ainsi **un taux de participation global de 56 %**.

### Résultats des délibérations

Le procès-verbal de l'Assemblée Générale du 5 avril 2019 a été approuvé à

93%

Le rapport général d'activité 2019 a été approuvé à

92%

L'affectation du résultat excédentaire aux réserves de la médecine du travail a été approuvée à

90%

### Avec les Ateliers de l'élu, devenez incollable sur la MSA !

La MSA met à la disposition de ses élus, administrateurs et délégués, une plateforme pour mieux comprendre la MSA et la protection sociale dans son ensemble.

Savez-vous ce qui caractérise la MSA ? Quelles sont ses valeurs ? Comment est organisée la protection sociale ? Les réponses et plus encore sont à retrouver sur les Ateliers de l'élu, la nouvelle plateforme pour accompagner à distance tous les élus MSA dans leurs missions.

### Des contenus ludiques

Les Ateliers de l'élu sont constitués de modules à réaliser à son rythme. Ces modules proposent des contenus ludiques et interactifs : quizz, vidéos, animations, audios... Ils permettent d'apprendre en s'amusant, et ainsi mieux comprendre le rôle de la MSA, son fonctionnement, ses valeurs, ses enjeux et la protection sociale dans son ensemble.

Les modules durent entre 5 et 15 minutes et peuvent être réalisés en plusieurs fois. Ils ont été créés par des équipes de pédagogues et des experts de la MSA.

### Accessible à tout moment

La plateforme est accessible 24 heures sur 24, 7 jours sur 7, avec un ordinateur, un smartphone ou une tablette. L'ergonomie a été pensée pour faciliter la consultation sur tout type d'écran, ainsi que la navigation : les contenus sont accessibles en peu de clics.



### Une plateforme évolutive

Les Ateliers de l'élu viennent d'être lancés et proposent pour le moment deux parcours. La plateforme s'enrichira régulièrement, pour être au plus près de vos besoins. Vous serez informé des nouvelles parutions par e-mail.

Si vous rencontrez des difficultés d'accès à cette plateforme, vous pouvez contacter vos référents e-learning de la MSA Auvergne au 04.73.43.76.37 ou au 04.73.43.75.88

Rendez-vous sur [ateliers-elu.msa.fr](http://ateliers-elu.msa.fr)

### Zoom sur ...

## Dispositif Prévention Covid-19 en MSA Auvergne

### Nos aides financières exceptionnelles Covid-19

Nos aides concernent **tout investissement permettant de respecter les règles de distanciation**, les **gestes barrières** et les **consignes liées à la Covid-19** tout en facilitant l'activité.

**Attention : Ne sont pas concernés** par ces aides, les **EPI** (équipements de protection individuelle, tels que : masques, gants...) et les **consommables** (gel hydroalcoolique, lingettes...).

**À savoir :** Dans un investissement global, **seule la part présentant un intérêt manifeste pour la prévention**, sur appréciation du Conseiller en prévention, **sera prise en compte pour la détermination de l'aide**.

Quelques exemples : équipement de distanciation et de signalétique, aménagement et rénovation des sanitaires, vestiaires, salle commune, zone de travail, mécanisation des activités de nettoyage, aspirateurs filtres HEPA minimum, location d'outils de travail pour limiter le partage de matériel, etc.

### Comment s'applique le financement ?

**50 % de la dépense Hors Taxe, plafonnée à 1 000 ou 2 000 € selon le montant de l'investissement.**

Sous réserve des budgets disponibles.

### À noter :

Seuls seront pris en compte **les achats effectués entre le 17 mars 2020 et le 30 novembre 2021**.

Contactez le service SST de votre département pour votre demande et/ou pour plus de précisions.

Allier : 04 70 35 36 91

Cantal : 04 71 64 41 85

Haute-Loire : 04 71 07 15 08

Puy-de-Dôme : 04 73 43 76 54

par email : [contactsst.blf@auvergne.msa.fr](mailto:contactsst.blf@auvergne.msa.fr)

## Généralisation de l'accueil sur rendez-vous effective au 1<sup>er</sup> Janvier 2021

Pour garantir un accueil de qualité, la généralisation des accueils sur rendez-vous exclusifs **sera effective au 1<sup>er</sup> Janvier 2021**. Ce fonctionnement sera applicable à la fois sur les **4 sites de production départementaux** (Moulins, Aurillac, le Puy-en-Velay et Clermont-Ferrand) de la MSA Auvergne mais aussi sur **l'ensemble des points d'accueil MSA Auvergne ou partenaires ayant vocation à recevoir nos adhérents**.

A cela s'ajoute la **fermeture méridienne des préaccueils sur les 4 sites de production départementaux de la MSA, de 12h15 à 13h15**. Cette mesure était déjà mise en œuvre depuis le déconfinement du mois de mai, mais elle était sous-tendue par le contexte sanitaire ; il s'agit dorénavant d'une décision pérenne, assise sur l'amélioration de nos standards qualitatifs en matière d'accueil.

Pour prendre rendez-vous, deux options s'offrent aux adhérents :

EN LIGNE  
[auvergne.msa.fr](http://auvergne.msa.fr)

SUR L'ESPACE PRIVÉ

**Rubrique > Contact & Échanges**

**OU**

AU TÉLÉPHONE

**04 71 646 646**

du lundi au vendredi

de 8h15 à 12h15 et de 13h15 à 17h  
(sauf le vendredi à 16h)

La MSA recontacte dans les 48h l'adhérent afin de fixer un rendez-vous ensemble.



**PRÉSIDENT**  
**Philippe PANEL**  
1<sup>er</sup> Collège

**1<sup>ER</sup> VICE-PRÉSIDENT**  
**Claude ROCHE**  
2<sup>ème</sup> Collège



## LE BUREAU

### 1<sup>ER</sup> COLLÈGE

Serge BIONNIER - Président du Comité Départemental du Puy-de-Dôme  
Philippe BOYER - Président CASS\*  
Jean-Louis FLAGEL - Vice Président 1<sup>er</sup> Collège  
Isabelle HUGON  
Philippe PANEL - Président

### 3<sup>ÈME</sup> COLLÈGE

Jean-Marie FABRE - Président du Comité Départemental du Cantal  
Christian GOUY - Président du Comité Départemental de la Haute-Loire  
et du CPSNS\*

### 2<sup>ÈME</sup> COLLÈGE

Séverine FENOUILLET  
Jean-Claude MAUBERT - Président CPSS\*  
André PEYRONNET - Président CASS\*  
Claude ROCHE - 1<sup>er</sup> Vice Président

### UDAF

Philippe MORET - Président du Comité Départemental de l'Allier  
Maryse TRILLON - Vice-Présidente représentant l'UDAF

## Collège 1 : 12 Élus



Serge BIONNIER  
(63)



Philippe BOYER  
(03)



Jean-Louis FLAGEL  
(15)



Monique GRIMAUT  
(43)



Isabelle HUGON  
(43)



Jacques JUMEAU  
(03)



Philippe PANEL  
(63)



François PERICHON  
(03)



Angélique PLANTIN  
(43)



Lucie ROUSSET  
(15)



Jean-Paul THENOT  
(63)



Brigitte TROUCELLIER  
(15)

## Collège 2 : 16 Élus



Didier AUBERT  
(63)



Marie-José BRUNET  
(15)



Jean-Noël BRENIER  
(43)



André COUDOUEL  
(15)



Alain DAGUILLON  
(63)



Mikael DELORME  
(43)



Christian ESCURAT  
(03)



Séverine FENOUILLET  
(03)



Michel GIDON  
(15)



Madeleine GOMINARD  
(63)



Jean-Claude MAUBERT  
(63)



Joslyne MICHAUX  
(03)



André PEYRONNET  
(15)



Claude ROCHE  
(43)



Gérard ROULLEAU  
(43)



Xavier VILLEDEY  
(03)

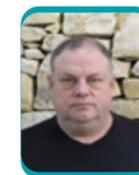
## Collège 3 : 8 Élus



Pascale CHASSARD  
(63)



Vivane CHOMETTE  
(63)



Jean-Michel DURAND  
(43)



Jean-Marie FABRE  
(15)



Christian GOUY  
(43)



Henry ROUSSIGNHOL  
(03)



Guy TOUZET  
(15)



Germain SANDEVOIR  
(03)

## UDAF : 4 Membres désignés



Elisabeth BALADUC  
(15)

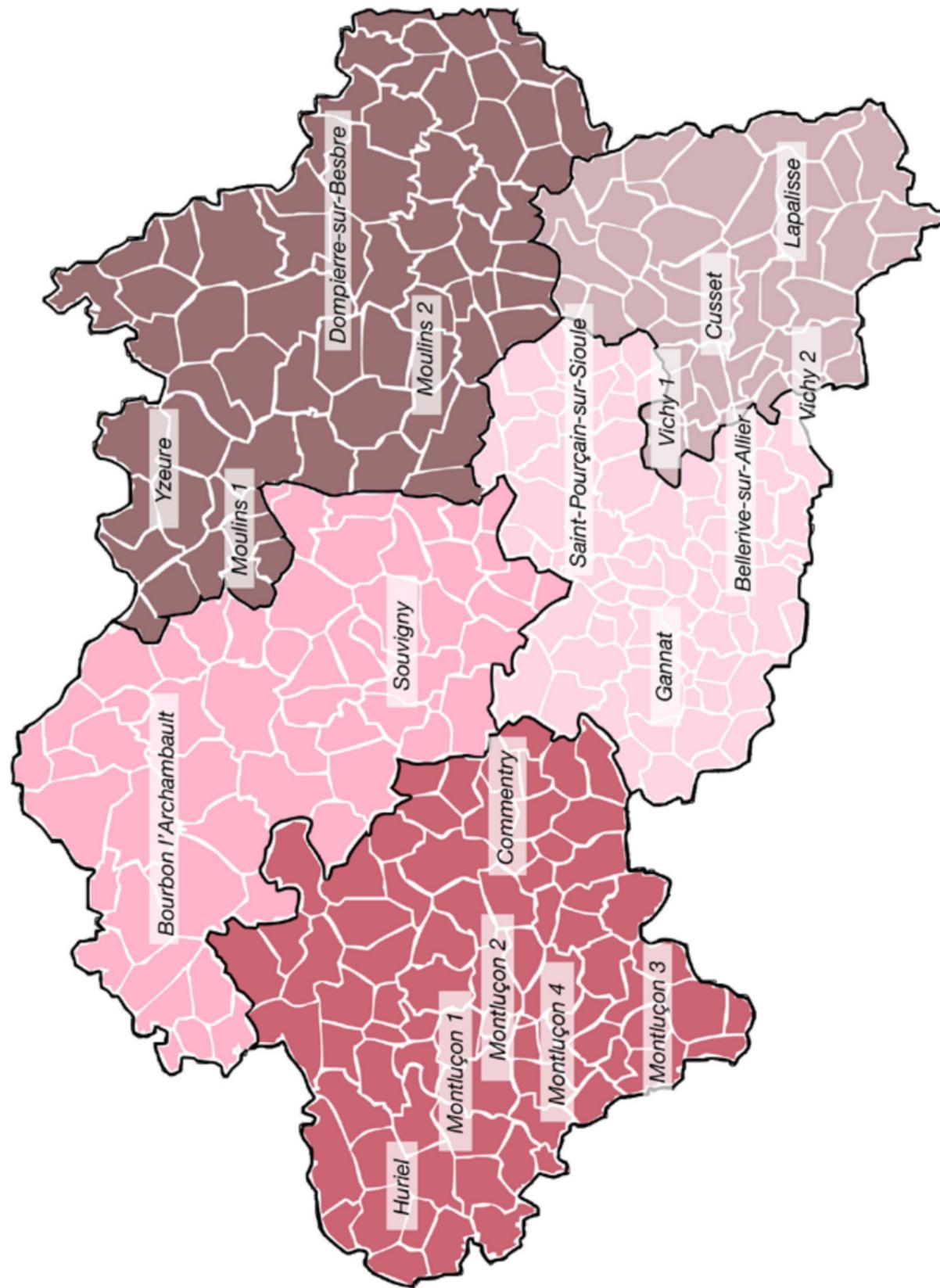


Philippe MORET  
(03)



Maryse TRILLON  
(63)

\* CPSNS : Comité de Protection Sociale des Non-Salariés agricoles  
CPSS : Comité de Protection Sociale des Salariés agricoles  
CASS : Comité d'Action Sanitaire et Sociale  
(La présidence du Comité d'Action Sanitaire et Sociale fonctionne en alternance annuelle.)



## Les Comités Départementaux

Dans l'objectif de respecter la spécificité de chaque département, ces comités sont les relais entre le Conseil d'Administration et les échelons locaux.

Ils reçoivent la délégation du Conseil d'Administration qui leur confie des missions dans le cadre de la politique qu'il définit et qu'il entend développer au profit des ressortissants agricoles de la région Auvergne.

### Les membres des Comités Départementaux assurent :

La représentation du Conseil d'Administration dans différentes instances,  
L'animation en relation directe avec les délégués à travers leur implication dans les différents Echelons Locaux.



## ALLIER

Président Philippe MORET

### 1<sup>er</sup> collège

**Administrateurs**  
Philippe BOYER  
Jacques JUMEAU  
François PERICHON

**Délégués Cantonaux**  
Philippe BESSENAY  
Florian CITERNE  
Emilie THEREAU

### 2<sup>ème</sup> collège

**Administrateurs**  
Xavier VILLEDEY / CFTD  
Josylne MICHAUX / CFE-CGC  
Séverine FENOUILLET / CGT  
Christian ESCURAT / FO

**Délégués Cantonaux**  
Daniel PEURIERE / CFTD  
Gilles BLONDEAU / CFE-CGC  
Daniel GUEULLET / CGT  
Daniel HIVET / FO

### 3<sup>ème</sup> collège

**Administrateurs**  
Henry ROUSSIGNHOL  
Germain SANDEVOIR

**Délégués Cantonaux**  
Pierre DESGOUTTE  
Eric VIRLOGEUX

### Représentant UDAF

Philippe MORET

## Les échelons locaux : Allier

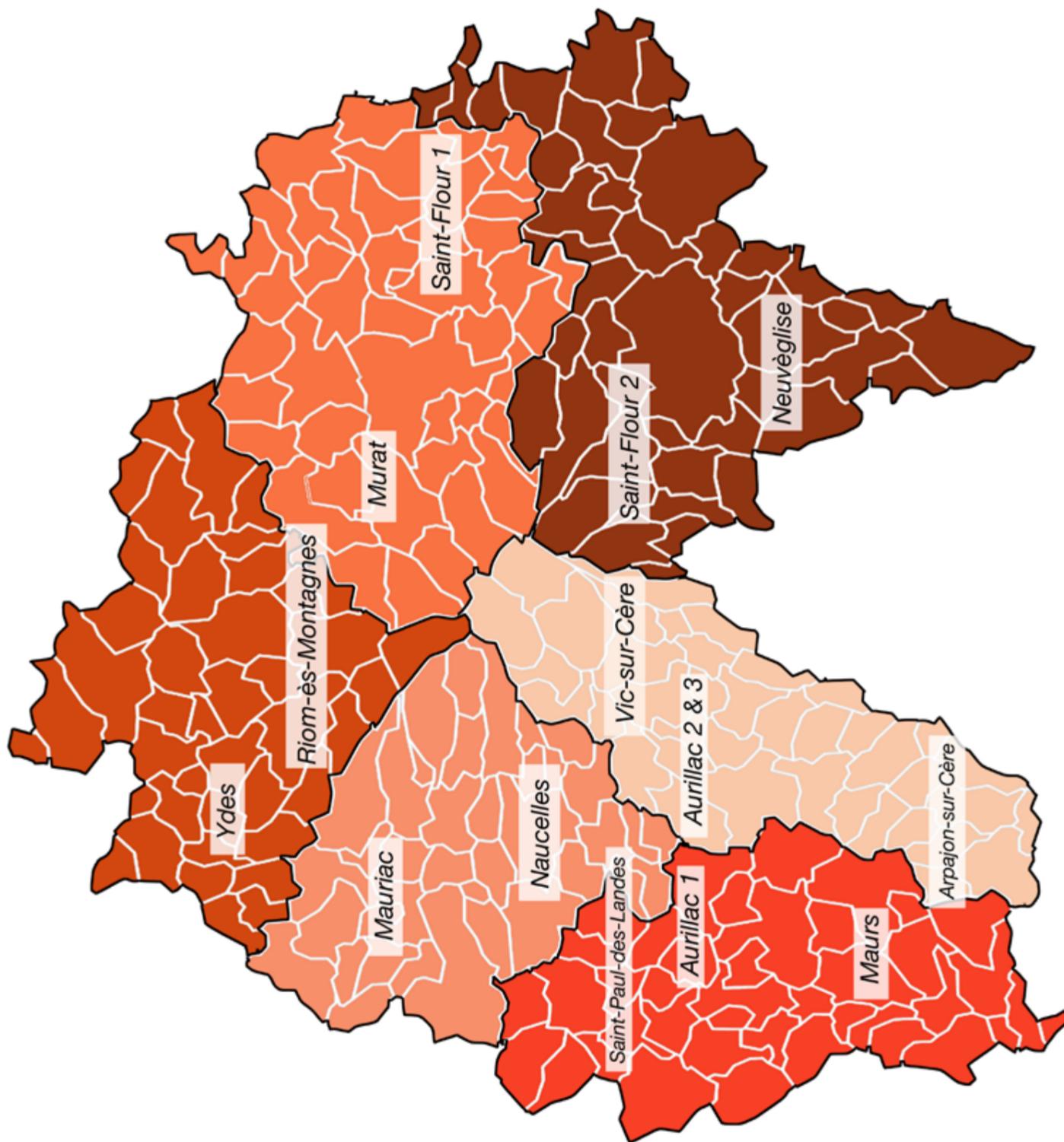
Emilie THEREAU  
*Présidente*  
Josylne MICHAUX  
*Administratrice référente*

Philippe BESSENAY  
*Président*  
Henry ROUSSIGNHOL  
*Administrateur référent*

François PERICHON  
*Président*  
Philippe MORET  
*Administrateur référent*

Daniel GUEULLET  
*Président*  
Xavier VILLEDEY  
*Administrateur référent*

Germain SANDEVOIR  
*Président*  
Séverine FENOUILLET / Jacques JUMEAU  
*Administrateurs référents*



## Les Comités Départementaux

Dans l'objectif de respecter la spécificité de chaque département, ces comités sont les relais entre le Conseil d'Administration et les échelons locaux.

Ils reçoivent la délégation du Conseil d'Administration qui leur confie des missions dans le cadre de la politique qu'il définit et qu'il entend développer au profit des ressortissants agricoles de la région Auvergne.

### Les membres des Comités Départementaux assurent :

La représentation du Conseil d'Administration dans différentes instances,  
L'animation en relation directe avec les délégués à travers leur implication dans les différents Echelons Locaux.



## CANTAL

Président Jean-Marie FABRE

### 1<sup>er</sup> collège

#### Administrateurs

Jean-Louis FLAGEL  
Lucie ROUSSET  
Brigitte TROUCELLIER

#### Délégués Cantonaux

Alain CHARLANNES  
Jean-Pierre MODENEL  
Marie-Christine TALAMANDIER

### 2<sup>ème</sup> collège

#### Administrateurs

Marie-José BRUNET / CFDT  
André PEYRONNET / CFE-CGC  
André COUDOUEL / FO  
Michel GIDON / FO

#### Délégués Cantonaux

Patrick BREUIL / CFDT  
Pascal MOINS / CFE-CGC  
Michel BELDA / FO  
Marie-Paule PUECH / FO

### 3<sup>ème</sup> collège

#### Administrateurs

Jean-Marie FABRE  
Guy TOUZET

#### Délégués Cantonaux

Pierre CUSSET  
Nicolas REBOUL

### Représentant UDAF

Elisabeth BALADUC

## Les échelons locaux : Cantal

Marie-Christine TALAMANDIER  
*Présidente*  
Guy TOUZET  
*Administrateur référent*

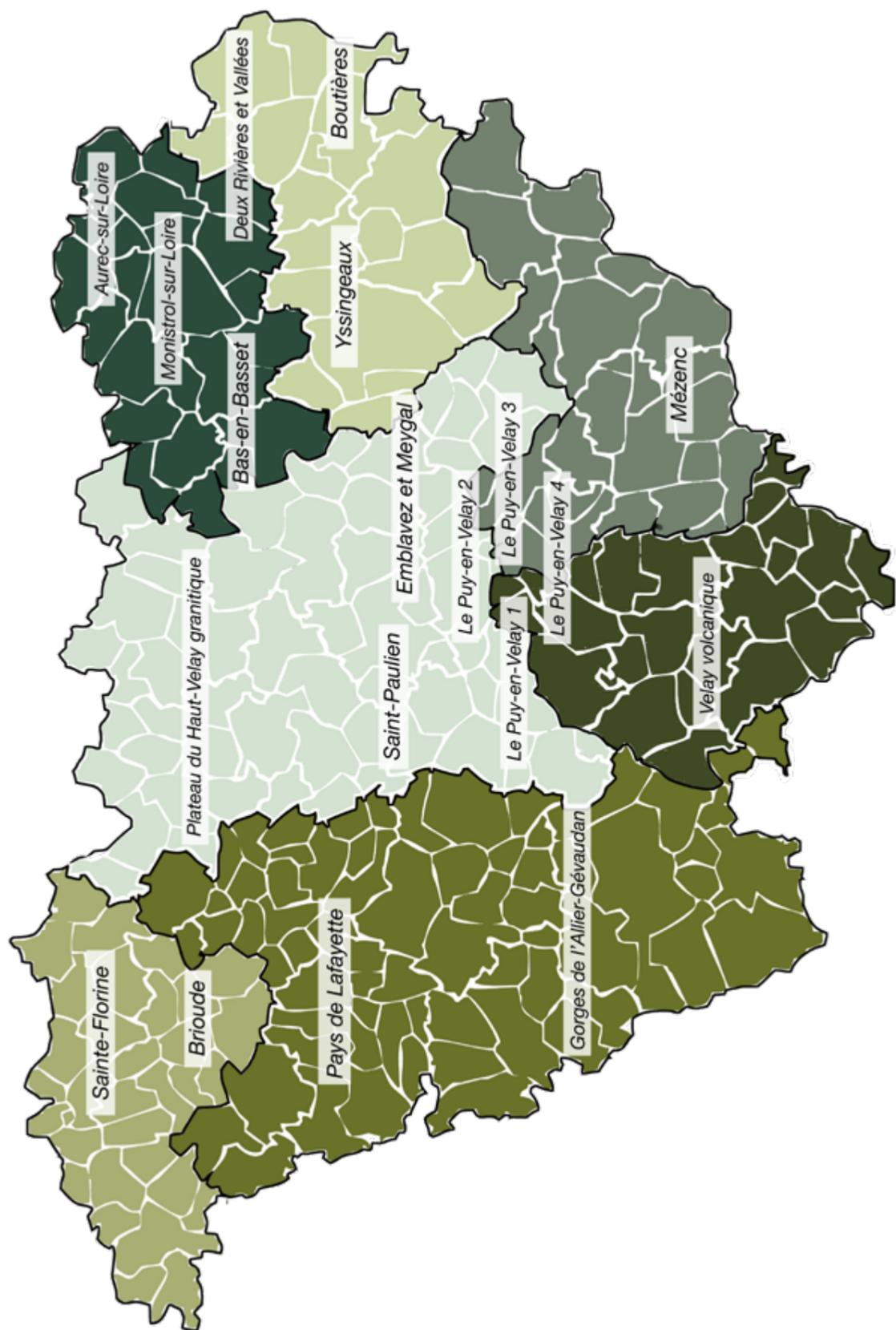
Jean-Pierre MODENEL  
*Président*  
Lucie ROUSSET  
*Administratrice référente*

Pierre CUSSET  
*Président*  
André PEYRONNET  
*Administrateur référent*

Michel GIDON  
*Président*  
Marie-José BRUNET  
*Administratrice référente*

Nicolas REBOUL  
*Président*  
Brigitte TROUCELLIER  
*Administratrice référente*

Alain CHARLANNES  
*Président*  
Jean-Louis FLAGEL  
*Administrateur référent*



## Les Comités Départementaux

Dans l'objectif de respecter la spécificité de chaque département, ces comités sont les relais entre le Conseil d'Administration et les échelons locaux.

Ils reçoivent la délégation du Conseil d'Administration qui leur confie des missions dans le cadre de la politique qu'il définit et qu'il entend développer au profit des ressortissants agricoles de la région Auvergne.

### Les membres des Comités Départementaux assurent :

La représentation du Conseil d'Administration dans différentes instances, L'animation en relation directe avec les délégués à travers leur implication dans les différents Echelons Locaux.



## HAUTE-LOIRE

Président Christian GOUY

### 1<sup>er</sup> collège

**Administrateurs**  
Monique GRIMAULT  
Isabelle HUGON  
Angélique PLANTIN

**Délégués Cantonaux**  
Maxime CROZE  
Annick MONTCOUDIOL  
Georges SOULIER

### 2<sup>ème</sup> collège

**Administrateurs**  
Jean-Noël BRENIER / CDFP  
Mikaël DELORME / CFE-CGC  
Claude ROCHE / CFE-CGC  
Gérard ROULLEAU / CGT

**Délégués Cantonaux**  
Gérard SEJALON / CDFP  
Alexiane LEBRE / CFE-CGC  
Gilles DELORME / CFE-CGC  
Gisèle PAPON / CGT

### 3<sup>ème</sup> collège

**Administrateurs**  
Jean-Michel DURAND  
Christian GOUY

**Délégués Cantonaux**  
Denise MALAQUI  
Claire SOUVETON

### Représentant UDAF

-

## Les échelons locaux : Haute-Loire

■ Annick MONTCOUDIOL  
Présidente  
Christian GOUY  
Administrateur référent

■ Gilles DELORME  
Président  
Jean-Noël BRENIER  
Administrateur référent

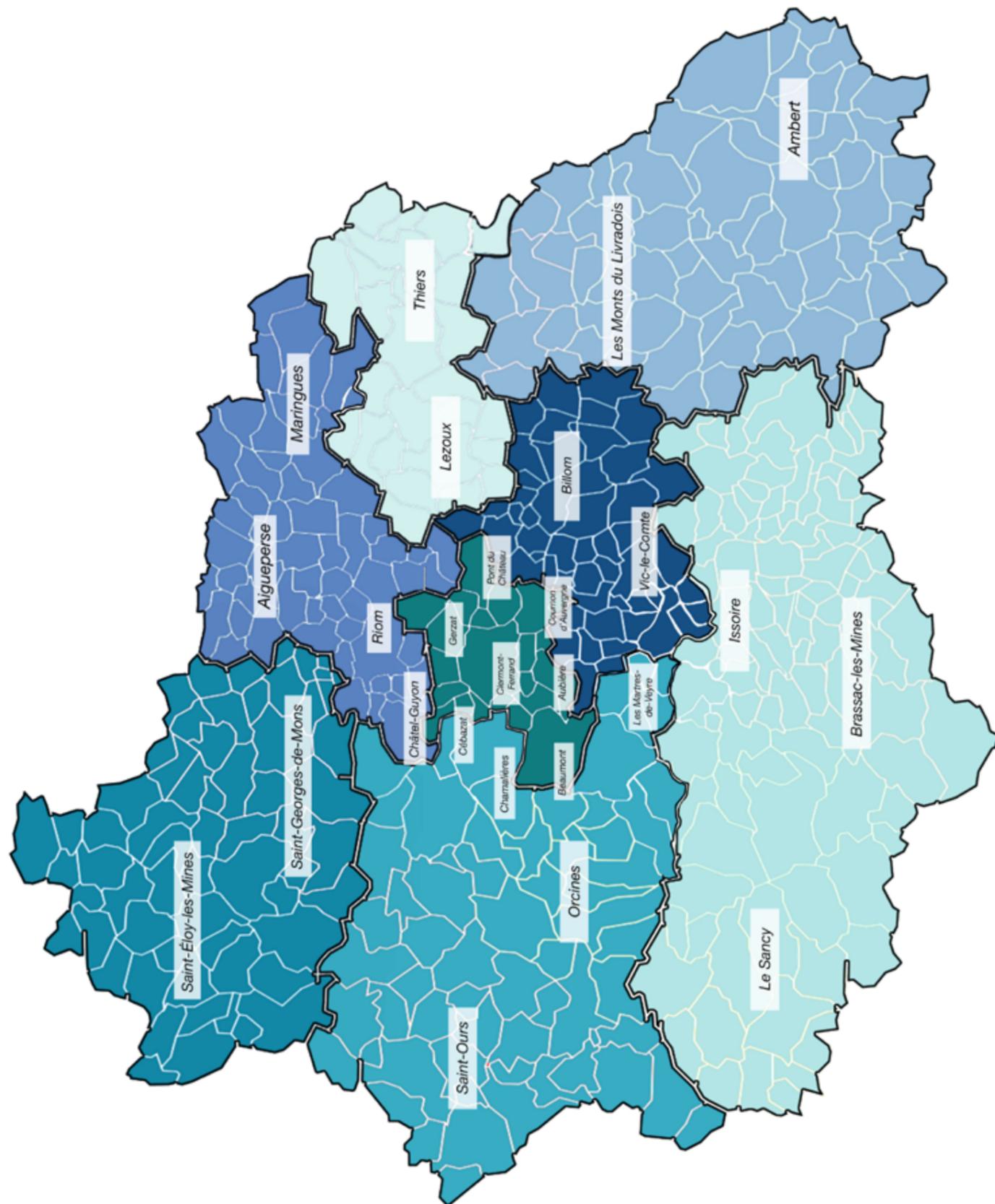
■ Maxime CROZE  
Président  
Isabelle HUGON / Christian GOUY  
Administrateurs référents

■ Gérard SEJALON  
Président  
Isabelle HUGON  
Administratrice référente

■ Alexiane LEBRE  
Présidente  
Angélique PLANTIN  
Administratrice référente

■ Mikaël DELORME  
Président  
Monique GRIMAULT  
Administratrice référente

■ Georges SOULIER  
Président  
Claude ROCHE  
Administrateur référent



## Les Comités Départementaux

Dans l'objectif de respecter la spécificité de chaque département, ces comités sont les relais entre le Conseil d'Administration et les échelons locaux.

Ils reçoivent la délégation du Conseil d'Administration qui leur confie des missions dans le cadre de la politique qu'il définit et qu'il entend développer au profit des ressortissants agricoles de la région Auvergne.

### Les membres des Comités Départementaux assurent :

La représentation du Conseil d'Administration dans différentes instances,  
L'animation en relation directe avec les délégués à travers leur implication dans les différents Echelons Locaux.



## PUY-DE-DÔME

Président Serge BIONNIER

### 1<sup>er</sup> collège

**Administrateurs**  
Serge BIONNIER  
Philippe PANEL  
Jean-Paul THENOT

**Délégués Cantonaux**  
Franck CEYSSAT  
Philippe DELAIRE  
Florent LEGAY

### 2<sup>ème</sup> collège

**Administrateurs**  
Alain DAGUILLON / CFDT  
Madeleine GOMINARD / CFE -CGC  
Jean-Claude MAUBERT / CFE-CGC  
Didier AUBERT / CGT

**Délégués Cantonaux**  
Hervé CHABRILLAT - CFDT  
Elise AVARD / CFE-CGC  
Véronique SAUZEDDE / CFE-CGC  
Pascal CREGU / CGT

### 3<sup>ème</sup> collège

**Administrateurs**  
Pascale CHASSARD  
Viviane CHOMETTE

**Délégués Cantonaux**  
Jean-François BRIVARY  
Isabelle GUITTARD

### Représentant UDAF

Maryse TRILLON

## Les échelons locaux : Puy-de-Dôme

Alain DAGUILLON  
*Président*  
Maryse TRILLON  
*Administratrice référente*

Jean-François BRIVARY  
*Président*  
Jean-Claude MAUBERT  
*Administrateur référent*

Philippe DELAIRE  
*Président*  
Jean-Paul THENOT  
*Administrateur référent*

Pascal CREGU  
*Président*  
Viviane CHOMETTE  
*Administratrice référente*

Isabelle GUITTARD  
*Présidente*  
Philippe PANEL  
*Administrateur référent*

Franck CEYSSAT  
*Président*  
Didier AUBERT  
*Administrateur référent*

Florent LEGAY  
*Président*  
Pascale CHASSARD / Serge BIONNIER  
*Administrateurs référents*

Elise AVARD  
*Présidente*  
Serge BIONNIER  
*Administrateur référent*

# Mise en place et rôles du Conseil d'Administration,

## des comités et commissions

### Le Conseil d'Administration

- Il trace les directives générales.
- Il contrôle la bonne application de la législation.
- Il nomme les agents de direction.
- Il définit au plan local les politiques en matière d'action sanitaire et sociale, de prévention de la santé, de risques professionnels, d'offre de services sur le territoire et d'aide aux actifs en difficulté.
- Il décide des partenariats et des conventions.
- Il accorde des subventions.
- Il représente la Caisse avec le Directeur Général auprès notamment des pouvoirs publics, des organismes sociaux et des organisations professionnelles agricoles.
- Il vote les budgets de la Caisse.
- Il approuve les comptes arrêtés par le Directeur Général.
- Il s'appuie sur les Comités Départementaux et l'échelon local pour connaître, recenser les besoins et les problèmes de la population agricole.
- Il délègue aux Comités Départementaux l'animation de l'échelon local.

### Le Bureau

Le Bureau est constitué comme suit :

- Président
- 1<sup>er</sup> Vice-Président
- 2 Vice-Présidents
- 2 Présidents du CASS
- Président du CPSS
- Président du CPSNS
- 4 Présidents des Comités Départementaux
- 2 membres du Conseil d'Administration

*Le Bureau prépare les réunions du Conseil d'Administration et contrôle l'application des décisions du Conseil.*

### Le CPSS

*Comité de Protection Sociale des Salariés*

- Rôle :** Il donne un avis sur le budget de la Santé-Sécurité au Travail pour les salariés. Il fixe les orientations générales et les actions à mener dans le cadre d'un plan pluriannuel de Santé-Sécurité au Travail.

### Le CPSNS

*Comité de Protection Sociale des Non-Salariés*

- Rôle :** il donne un avis sur le budget de la Santé-Sécurité au Travail pour les non-salariés. Il fixe les orientations générales et les actions à mener dans le cadre d'un plan pluriannuel de Santé-Sécurité au Travail.

### La CRA

*Commission de Recours Amiable*

- Rôle :** elle est chargée de l'examen des réclamations des adhérents contre les décisions en matière de prestations ou de cotisations. Elle propose les remises de pénalités et majorations de retard des cotisations sociales pour les exploitants et les employeurs de main-d'œuvre.

### Le CASS

*Comité d'Action Sanitaire et Sociale*

- Rôle :** il est chargé d'examiner les demandes individuelles et les subventions aux associations. Il propose au Conseil d'Administration les orientations de la politique d'action sanitaire et sociale, ses principes généraux et ses moyens.

- Président :** la Présidence du CASS se fait par alternance. Une année, le Président est issu du 1<sup>er</sup> collège et l'année suivante, du 2<sup>ème</sup> collège.

### La Commission Vie Mutualiste

La Commission de la Vie Mutualiste traite les questions relatives à :

- L'échelon local : son organisation et son plan d'action mutualiste
- La formation des élus
- Le fonctionnement des instances
- La préparation de l'Assemblée Générale

La Commission est composée de :  
6 Administrateurs  
6 membres des Comités Départementaux

Les décisions du Conseil d'Administration et de toutes les Commissions qui en sont issues sont soumises à l'approbation de l'autorité de Tutelle rattachée à la Direction de la Sécurité Sociale : la MNC (Mission Nationale de Contrôle). Celle-ci vérifie que ces décisions ont bien été prises en conformité avec la législation existante.